

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION A L'ETRANGER, DE LA
COOPERATION ET DES ECHANGES INTERUNIVERSITAIRES

SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION, DU PERFECTIONNEMENT
A L'ETRANGER ET DE L'INSERTION

المديرية العامة للتكوين بالخارج و التعاون و التبادل ما
بين الجامعات

المديرية الفرعية للتكوين و تحسين المستوى
بالخارج و إعادة الإدماج

n° : 278

Alger le, 16 AVR. 2014

EXPEDITEUR : - MESRS - DCEIU - SDFPEI

DESTINATAIRE: MADAME ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DES
CONFERENCES REGIONALES DES UNIVERSITES
DU CENTRE, EST, OUEST.

OBJET : OPERATION RENOUVELLEMENT DE BOURSES D'ETUDE 2014-2015
(FORMATION RESIDENTIELLE A L'ETRANGER)

H/V COMMUNIQUER LES MODALITES ET LES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE
BOURSES D'ETUDES DES ETUDIANTS ET DES ENSEIGNANTS EN FORMATION
RÉSIDENTIELLE À L'ETRANGER, AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE **2014-2015**.

JE VOUS SAURAI GRE DES DISPOSITIONS QU'IL VOUS PLAIRA BIEN DE PRENDRE EN
VUE D'ASSURER **UNE LARGE DIFFUSION** DE LA PRESENTE NOTE.

1- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE BOURSES :

LE RENOUVELLEMENT (ATTESTATION DE BOURSE ET TITRE DE PASSAGE) EST
ACCORDÉ AUX ETUDIANTS ET AUX ENSEIGNANTS (PROGRAMME NATIONAL
EXCEPTIONNEL, PROGRAMMES DE COOPÉRATION) N'AYANT PAS ÉPUIsé LA DURÉE
RÉGLEMENTAIRE DE PRISE EN CHARGE INITIALEMENT PROGRAMMEE ET JUSTIFIANT
D'UNE PROGRESSION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE RÉGULIÈRE.

2- MODALITES DE RETRAIT DES DOCUMENTS DE RENOUVELLEMENT :

LES DOCUMENTS DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE SONT REMIS, PAR LES SERVICES
DU M.E.S.R.S AUX BOURSIERS (PRESENCE INDISPENSABLE) JUSTIFIANT D'UNE
PROGRESSION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE RÉGULIÈRE DURANT L'ANNEE
UNIVERSITAIRE **2013-2014** ET AYANT FAIT PARVENIR PAR LE BIAIS DES
REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ALGERIENNES A L'ETRANGER LES **DOCUMENTS
NECESSAIRES SUIVANTS** :

a/ Etudiants:

- LE RELEVÉ DE NOTES COMPORTANT LE CACHET DE L'ETABLISSEMENT UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL (LE DOCUMENT VIA INTERNET N'EST PAS ACCEPTÉ POUR LE RENOUELEMENT DE LA BOURSE).
- LA FICHE DE SUIVI DÛMENT VISEE PAR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET LE POSTE CONSULAIRE.

IL EST DEMANDE A L'ETUDIANT BOURSIER DE SE PRESENTER **PERSONNELLEMENT** (PRESENCE INDISPENSABLE) DURANT LA PERIODE INDIQUEE CI APRES, POUR FAIRE ETAT DU DEROULEMENT DE SA FORMATION ET RETIRER SES DOCUMENTS.

LA PARTICIPATION À CETTE OPERATION EST **UNE OBLIGATION** POUR TOUT ETUDIANT BOURSIER.

LES ETUDIANTS EVENTUELLEMENT EN STAGE DURANT CETTE PERIODE DOIVENT FAIRE PARVENIR DANS LES TEMPS REQUIS : LE RELEVÉ DE NOTES ET LA FICHE DE SUIVI AINSI Q'UN DOCUMENT JUSTIFIANT LEUR ABSENCE.

b/ Enseignants:

- LA FICHE DE SUIVI VISÉE PAR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL, LE POSTE CONSULAIRE ET L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE.

LES ENSEIGNANTS SONT INVITES A FAIRE PARVENIR UN DOUBLE DE LEUR RAPPORT D'ACTIVITES SCIENTIFIQUES VISÉ PAR LA STRUCTURE D'ACCUEIL A LEURS ETABLISSEMENTS D'ORIGINE POUR AVIS ET TRANSMISSION AU M.E.S.R.S.

LES ENSEIGNANTS QUI NE POURRONT PAS, POUR UN MOTIF PRECIS, ETRE PRESENTS LORS DE CETTE OPERATION, INFORMERONT PAR ECRIT LEURS ETABLISSEMENTS D'ORIGINE ET LE M.E.S.R.S.

L'OPERATION DE RENOUELEMENT DE TOUS LES BOURSIERS SE DEROULE AU NIVEAU DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE EN STATISTIQUE ET EN ECONOMIE APPLIQUEE (EX - INPS) SIS AU 11, CHEMIN DOUDOU MOKHTAR BEN-AKNOUN ALGER OU DES BUREAUX D'ACCUEIL SERONT OUVERTS A CET EFFET.

PERIODES DE CETTE OPERATION :

- **Etudiants: du 24 Août 2014 au 04 Septembre 2014 .**
- **Enseignants: du 24 Août 2014 au 04 Septembre 2014 .**

Dimanche à Jeudi de 09^h 00 A 12^h 00 et de 13^h 00 A 15^h 00

AUCUNE DEMANDE DE RENOUELEMENT NE SERA PRISE EN CONSIDERATION AU DELA DES PERIODES INDIQUEES.

3- PROLONGATION DE BOURSE :

LES PROLONGATIONS DE BOURSE NE SONT PAS ACCORDEES. LES BOURSIERS SONT TENUS DE PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS POUR ACHEVER LEUR FORMATION DANS LA LIMITE DE LA DUREE DE PRISE EN CHARGE INITIALEMENT PROGRAMMEE.

4- SUSPENSION :

LES REDOUBLEMENTS NE SONT PAS AUTORISES. TOUT ECHEC ENTRAINERA LA SUSPENSION AUTOMATIQUE DE LA BOURSE QUI NE SERA RETABLIE QU'APRES LE PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE.

5- RETOUR DE FORMATION :

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE FORMATION A L'ETRANGER, LES ETUDIANTS BOURSIERS SONT IMPERATIVEMENT TENUS PAR L'OBLIGATION DE RESULTATS.

LES BOURSIERS DOIVENT ACHEVER LEURS ETUDES ET SOUTENIR A L'ISSUE DE LA DUREE REGLEMENTAIRE DE PRISE EN CHARGE.

A CET EFFET, ILS DOIVENT ACCOMPLIR LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES SUIVANTES :

- EFFECTUER LES FORMALITES DE RETOUR DEFINITIF DANS UN DELAI DE TROIS (03) MOIS APRES LA SOUTENANCE.
- REJOINDRE LE POSTE D'AFFECTATION (LES VŒUX DE L'ETUDIANT SONT EXPRIMES PAR ORDRE DE PRIORITE).

DES MESURES DE SANCTION SERONT ENGAGEES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR A L'ENCONTRE DES BOURSIERS N'AYANT PAS REJOINT LEUR POSTE DE TRAVAIL.

LES ENSEIGNANTS BOURSIERS EN FINALISATION DE THESE DE DOCTORAT SONT TENUS PAR L'OBLIGATION DE SOUTENIR EN ALGERIE A L'ISSUE DE LEURS FORMATIONS DONT LES DUREES SONT PRE-DETERMINEES.

Important:

- TOUS LES BOURSIERS SONT INVITES A RESPECTER LA PERIODE DE L'OPERATION DE RENOUELEMENT DE BOURSE.
- LA RECONDUCTION DE LA BOURSE N'EST PAS AUTOMATIQUE: ELLE EST CONDITIONNEE PAR LES RESULTATS PEDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES ET LA PRESENCE DU BOURSIER A L'OPERATION DE RENOUELEMENT DE BOURSE.